



Pose d'une tuyauterie de gaz sur un mur de limite de propriété

Par **thomas**, le **20/06/2008** à **18:27**

Bonsoir ,

je possède un petit terrain dans un village qui est délimité d'un coté par le pignon , très haut , de la maison de mon voisin , celui ci viens de faire poser une tuyauterie de gaz qui longe toute la largeur de son bâtiment contre moi (c'est très moche) . Il me confirme qu'il est dans son bon droit du faite qu'il ne dépasse pas de son débord de toit , ce même débord de toit qui est curieusement fait comme souvent sur de vieilles maisons , il est à fleur de bâtiment à une extrémité et déborde de 25/30 cm à l'autre extrémité .

de plus il n'a pas été très informatif sur la mise en oeuvre de cette tuyauterie et c'est contenté de le faire posé sans en attendre l'autorisation ...

est ce que je peux recourir à une amélioration de cette situation en toute légalité .

merci

Marc thomas

Par **Marion2**, le **21/06/2008** à **19:31**

Consultez votre mairie. Je doute fort que votre voisin puisse se permettre de faire ce genre de travaux de cette façon.

Si vous n'obtenez pas satisfaction avec votre marie (ce dont je doute) faites intervenir la DDE
Cordialement

Par **thomas**, le **28/06/2008** à **22:18**

merci pour cette réponse malgré le manque de certitude

cordialement
marc

Par **Marion2**, le **28/06/2008** à **22:24**

Bonsoir Thomas,
Vous n'avez pas d'autre possibilité pour l'instant que de contacter votre mairie. C'est la première des démarches à faire si vous voulez (comme vous le souhaitez) agir en toute légalité.
Cordialement - Laure

Par **JamesEraser**, le **28/06/2008** à **23:34**

[citation]de la maison de mon voisin , celui ci viens de faire poser une tuyauterie de gaz qui longe toute la largeur de son bâtiment contre moi (c'est très moche) . Il me confirme qu'il est dans sont bon droit du faite qu'il ne dépasse pas de son débord de toit[/citation]
Pourrait-on avoir l'âge estimé de la construction de votre voisin ?
Cordialement

Par **thomas**, le **29/06/2008** à **00:18**

bonsoir ,

je dirais que c'est une maison de village haute marnais , construction en pierres, hourdées d'un mortier de trace et chaux , couverture tuile , d'une centaine d'années .

merci pour un complément de renseignement
cordialement
marc